

MINISTERE DU DEVELOPPEMENT RURAL

U.P.A

CONSULTATION  
SUR LA CAISSE DE CREDIT RURAL  
DU PRIMOCA

RAPPORT

PRESENTE

*Par*

*FADEL DIAME, Economiste Agricole*  
*BIRAMA NIANG, Economiste Financier*

Février, 1991

## TABLE DES MATIERES

<b>1. INTRODUCTION</b>	<b>4</b>
1.1. Objets, objectifs et justifications de la consultation	4
1.2. Le contexte de l'étude	4
1.2.1. Le contexte général du département	4
1.2.2. Organisation sociale et systèmes de production	5
1.2.3. Le PRIMOCA	6
1.2.3.1. Objectifs	6
1.2.3.2. Domaines d'activités du PRIMOCA	7
1.2.3.3. Types de demandes adressées au PRIMOCA	8
1.3. Le travail demandé	9
1.4. Démarche et méthodologie utilisées	10
1.5. Plan du rapport	12
<b>2. ANALYSE DES PROGRAMMES INSTITUTIONNELS DE CREDIT AGRICOLE</b>	<b>12</b>
2.1. Le Programme Agricole	13
2.1.1. Organisation et fonctionnement du PA	13
2.1.2. Analyse de quelques résultats du PA	14
2.2. La CNCAS	15
2.2.1. Conditions d'émergence, dispositions et objectifs de la CNCAS	15
2.2.2. Conditions d'octroi du crédit CNCAS	16
2.2.3. Les réalisations physiques de la CNCAS	17
2.2.4. Limites et contraintes de la CNCAS	18
2.3. Les autres programmes de crédit	18
2.3.1. Le programme de crédit de l'AFVP	19
2.3.1.1. Les conditions de prêt	20
2.3.1.2. Appréciations sur le programme de l'AFVP	20
2.4. Les autres programmes de crédit menés par les associations paysannes	21
2.4.1. Situation générale	21
2.4.2. La Caisse d'épargne de crédit d'investissement (CRECIS) de la FADECBA	22

<b>3. LES SYSTEMES TRADITIONNELS D'EPARGNE ET DE CREDIT</b>	<b>26</b>
3.1. La mobilisation de l'épargne	27
3.1.1. Les formes d'épargne	27
3.1.2. Cadre de collecte de l'épargne	28
3.2. Les opérations de crédit	28
3.2.1. L'offre de crédit	29
3.2.2. Les conditions d'octroi et de dénouement des prêts	30
<b>4. OPTIONS DU PRIMOCA</b>	<b>30</b>
4.1. Bilan d'étape	31
4.2. Options pour le PRIMOCA	31
4.2.1. Situer les interventions en matière d'épargne et de crédit dans une stratégie globale de développement rural	32
4.2.2. Expérimenter plusieurs arrangements institutionnels en matière d'épargne et de crédit	32
4.2.2.1. Renforcer les expériences et initiatives actuelles	32
4.2.3. Mettre sur pied un système d'épargne et de crédit mutuel	33
<b>5. RECOMMANDATIONS</b>	<b>38</b>
5.1. Mandat et Objectifs	38
5.2. Organisation et fonctionnement	39
<b>BIBLIOGRAPHIE</b>	<b>40</b>
<b>ANNEXES</b>	<b>42</b>

## 1. INTRODUCTION

### 1.1. Objets, objectifs et justifications de la consultation

Le but de cette consultation est d'aider le PRIMOCA à explorer les possibilités de mettre sur pied une caisse de crédit rural dans le cadre de l'exécution de son programme. La mise en place d'un tel système dans le cadre du PRIMOCA résulte de deux constats majeurs :

- ① Le crédit est considéré comme un support essentiel au développement des activités économiques du secteur rural et complète, à ce titre, les autres programmes exécutés par le projet.
- ② Les ruraux ont du mal à accéder au crédit formel.

Cependant, compte tenu des expériences de crédit agricole déjà menées au Sénégal, le PRIMOCA insiste justement sur la nécessité d'explorer des voies originales d'organisation et d'octroi du crédit aux ruraux. Les lignes directrices de cette exploration sont les suivantes :

- l'institution doit être physiquement et financièrement accessible aux ruraux, aux groupes les plus démunis (femmes, jeunes) en particulier ;
- les bénéficiaires du crédit rural devraient être co-propriétaires de l'institution et jouer un rôle important dans ses orientations et son fonctionnement ;
- le crédit doit couvrir l'ensemble des besoins du secteur rural et dépasser le financement des activités agricoles strictes ;
- enfin, l'institution devrait chercher à intégrer les aspects positifs des méthodes traditionnelles de collecte de l'épargne, d'octroi et de dénouement du crédit et ceux d'un système moderne de gestion.

### 1.2. Le contexte de l'étude

#### 1.2.1. Le Contexte général du département de Sédhiou

Le département de Sédhiou est situé au Sud du Sénégal et est administrativement rattaché à la région de Kolda. Le département de Sédhiou est subdivisé en 5 arrondissements : Bounkiling, Diattacounda, Djende, Tanaff et Marsassoum. Chaque arrondissement est subdivisé en 4 Communautés Rurales. Le département couvre une superficie de 7 347 km<sup>2</sup>. Il est délimité au Nord par la république de Gambie, au Sud par la Guinée Bissau, à l'Est par le département de Kolda et à l'Ouest par le département de Bignona.

La pluviométrie varie, dans un gradient Nord Ouest - Sud - Ouest, entre 800 - 900 mm/an et 1000 mm/an au Sud. Comme les autres régions du pays, le département a connu une baisse de la pluviométrie et un raccourcissement des saisons de pluie au cours des deux dernières décennies. Ces évolutions ont favorisé une certaine dégradation de l'environnement de production. La population totale est d'environ 282 055 habitants, soit 47 % de la population de la région. La densité moyenne de population varie entre 10 et 20 habitants/km<sup>2</sup> au Nord et plus de 60 habitants au km<sup>2</sup> à l'Ouest.

Le département comporte plusieurs groupes ethniques. Les principales ethnies représentées sont :

- les Peuhls : localisés au Nord et au Nord-Est.
- les Balantes au Sud
- les Mandingues au Centre et à l'Ouest
- les Manjacques au Sud-Ouest
- les Diola, au Sud et au Sud-Ouest.

### *1.2.2. Organisation sociale et systèmes de production*

Malgré sa relative diversité ethnique, le département est essentiellement caractérisé par une organisation sociale de type Mandingue. Des traits caractéristiques de ce type d'organisation sociale sont :

- la famille constitue l'entité sociale et économique de base.
- le chef de famille (le père, l'ainé) est le principal centre de décisions et il contrôle les principaux moyens de production.
- il y a une division sexuelle du travail en fonction de la toposéquence : les hommes se spécialisent autour des cultures de plateau et les femmes s'occupent des rizières.
- les notables et les marabouts jouent un rôle prépondérant dans la vie communautaire.

Les systèmes de production reposent sur l'exploitation des ressources naturelles : la terre, les eaux et les forêts. Les principales activités gravitent autour de l'agriculture, de l'élevage, de la pêche et de l'artisanat. Les systèmes de production ont connu des perturbations importantes au cours des deux dernières décennies, en raison de l'accroissement démographique, de la baisse de la pluviométrie. Les activités économiques du département ont été affectées à des degrés divers par ces changements. Il en résulte une crise matérialisée par un déficit vivrier généralisé, des importations massives de vivres, un taux de chômage assez élevé et une certaine dégradation des ressources naturelles.

### 1.2.3. Le PRIMOCA

#### 1.2.3.1. Objectifs

Les documents de présentation du PRIMOCA lui assignent deux objectifs majeurs :

- ❶ Contribuer à la satisfaction des besoins fondamentaux de base des populations du département.
- ❷ Promouvoir, dans tous les domaines, les capacités d'autogestion du développement.

Le PRIMOCA compte une organisation en 5 échelons :

- ❶ A l'échelon inter-gouvernemental est constitué le comité ad hoc Italo-sénégalais chargé du suivi, du contrôle et de l'évaluation du programme.
- ❷ A l'échelon national : Le ministère du développement rural et de l'hydraulique assure la tutelle du programme. Une cellule de suivi est chargée du suivi de l'exécution du programme.
- ❸ Au niveau départemental sont constitués :
  - la direction du programme
  - le bureau technique
  - le service agro-zootechnique et agro-industriel (SAAD)
  - le centre de formation agricole (CFA)
  - le fonds de roulement départemental (FRD)
  - les services techniques départementaux.
  - le comité départemental de développement chargé du suivi de l'exécution du programme.

Pour le moment, le CFA et le FRD ne sont pas encore opérationnels.

- ❹ A l'échelon départemental : opèrent des agents de promotion relevant du SAAD. Leur tâche consiste à :
  - l'appui à l'identification de projet
  - le suivi de la mise en œuvre de projets
  - le suivi de l'assistance technique aux interventions
  - les enquêtes de base
  - le suivi des interventions de base
  - l'étude du milieu.

Les agents de promotion travaillent en étroite collaboration avec le CER, responsable de la coordination des actions de développement au niveau départemental.

### **1.2.3.2. Domaines d'activités du PRIMOCA**

Pour réaliser ses objectifs, le PRIMOCA mène actuellement deux catégories d'interventions : les programmes de base et les programmes de promotion.

#### **A- Les interventions de base**

Elles correspondent à des activités visant à améliorer le cadre de vie et les opportunités de production par la mise en place d'infrastructures et d'équipements : forages, et adduction d'eau, construction de structures hospitalières, ouverture de pistes de production etc... Ces interventions de base impliquent un niveau de participations des populations sous forme d'investissements humains et/ou de contributions financières : il s'agit des actions du type aménagement des forêts, construction de postes de santé, de postes vétérinaires, etc...

#### **B- Les interventions de promotion**

Elles sont destinées à appuyer les initiatives individuelles ou collectives de développement émanant des populations et susceptibles d'accroître leurs revenus. Ce programme cible aussi bien des projets productifs que des activités socio-culturelles. Les projets productifs incluent les productions agricoles, fruitières, la pêche, les activités de transformations, l'introduction de nouvelles technologies, le développement d'activités artisanales et commerciales etc... De même, ce programme prévoit des actions d'aménagement de terre, de construction de digue anti-sel etc... Quant aux projets à caractères socio-culturels ils concernent des activités récréatives et culturelles, les équipements sportifs, la formation, etc...

La réalisation de ces différents programmes implique la participation à des degrés divers, du PRIMOCA des bénéficiaires et des services techniques traditionnels. Selon le type de projet (générateur de revenus ou pas), le profil des bénéficiaires (individu ou groupement), sa position sur une échelle de priorités pré-définie, le PRIMOCA prévoit d'octroyer des subventions et de fournir des appuis techniques. Le ou les bénéficiaires sont censés assurer une part d'autofinancement plus ou moins important.

Quant aux services techniques traditionnels, leurs interventions se situent dans le cadre de leur mandat normal. Ils sont chargés de la conception, de l'organisation et de l'appui à la réalisation des actions prévues. Leurs relations avec le PRIMOCA ont été formalisées par la signature de protocoles d'accord.

En plus des services techniques départementaux, plusieurs catégories professionnelles interviennent, sur la base de contrats temporaires dans l'exécution des programmes du PRIMOCA il s'agit, pour l'essentiel, de tâcherons engagés sur divers chantiers du projet. Le projet participe ainsi à générer des emplois.

### 1.2.3.3. Types de demandes adressées au PRIMOCA

L'examen de requêtes adressées au PRIMOCA donne une des indications intéressantes sur la nature et l'étendue des besoins des populations du département de Sédhiou. Le tableau 1 présente, une classification sommaire des demandes.

Pour les demandeurs, sur une centaine de requêtes reçues plus de la moitié (52 %) émane de groupements de divers types dont 23 G.I.E. 35 % des requêtes proviennent des associations villageoises ou inter-villageoises. Seules 6 demandes proviennent de particuliers et 5 requêtes émanent de divers services de l'administration.

Concernant la localisation des requêtes, la majorité proviennent des arrondissements de Diende (27 requêtes) et de la ville de Sédhiou. Ils sont suivis, dans l'ordre, par les arrondissements de Bounkiling (14), Marssassoum (12), Diattacounda (11), et Tanaff (9). Les secteurs d'activités ciblées sont variables, avec une prédominance du maraîchage et des projets d'agro-foresterie.

Tableau 1 : Caractéristiques des requêtes adressées au PRIMOCA

Profil des demandeurs		Localisations des demandes	Secteurs d'activité
Groupements	(52)*	Diende (27)	Maraîchage (19)
dont G.I.E	(23)	Sédhiou (21)	Agro-pastoral (13)
Villages	(26)		Santé (10)
		Boukiling (14)	Puits (10)
			Fruits (15)
			Bananes (7)
Individus	(6)	Marsassoum (12)	Intrants (4)
			Pêche (4)
			Aviculture (4)
			Ecole (4)
AVD	(6)	Diatacounda (11)	Forage (4)
			Réfection (3)
			Transformati.(4)
Administration	(5)	Tanaff (9)	Pistes (3)
			Amngt antisel (3)
			Equipement (2)
Autres	(4)	Ziguinchor (1)	Clôture (2)
			Pompes (2)
			Marché Artisanal
			Agroforesterie,
			Commercialisation
			Cons.métal., maté-
			riel scolaire,
			Bureau, postes, ali-
			mentation, com-
			merce, céréales,
			Opérat.culturelles
			Elevage moutons,
			cons. magasin,
			Dépôt poisson (1)

\* Les effectifs sont indiqués entre parenthèses.

Source: SAAD, PRIMOCA.

### 1.3. Le travail demandé

Au vu des constats et prémisses qui précèdent, il a été demandé à l'équipe de consultants :

- ❶ D'étudier les systèmes traditionnels de mobilisation de l'épargne locale, les conditions d'octroi, de dénouement du crédit et les taux d'intérêt en vigueur.
- ❷ D'analyser l'impact et la capacité du système traditionnel à concourir au financement d'activités économiques ou à vocation sociale.
- ❸ De définir l'espace ouvert à la mise au point d'un crédit mutualisé et les préalables à son organisation : dimension spatiale, cohésion sociale, participants, capital social, contraintes financières ou socio-culturelles, contraintes législatives et/ou réglementaires.
- ❹ D'identifier le volume et l'impact du crédit moderne (type CNCAS - ou autres bailleurs de fonds) dans le financement du développement rural, les contraintes objectives à sa diffusion dans le milieu, et les solutions alternatives préconisées par les bénéficiaires ruraux dans l'organisation d'un système de crédit responsabilisé.
- ❺ De proposer le cadre organisationnel d'un système de crédit mutualisé, en étudiant le degré de participation des producteurs ruraux, du Projet PRIMOCA et d'autres institutions (ONG, GIE, institutions financières).
- ❻ D'élaborer un rapport final à soumettre à la Direction du PRIMOCA.

### 1.4. Démarche et méthodologie utilisées

La méthodologie utilisée repose sur les principes et méthodes de diagnostic rapide :

- Analyse de la demande du PRIMOCA,
- Revue de la littérature disponible,
- Entretiens semi-directifs avec des informateurs-clés,
- Observations directes sur le terrain.

Le calendrier d'exécution du travail est le suivant :

- Du 20/12 au 24/12/1990 : Dakar.
  - Entretien avec le Directeur de l'UPA.
  - Collecte de documents.

- Analyse des termes de références.
- Préparation de la mission sur le terrain.
- Du 26/12 au 31/12 1990 : Sédhiou-Ziguinchor.
  - Voyage à Ziguinchor (par avion).
  - Séances de travail avec la Direction du PRIMOCA.
  - Enquêtes auprès des chefs de services du PRIMOCA.
  - Séance de travail avec le Responsable du service départemental du Ministère du Développement Social.
  - Lectures de documentation.
- Du 31/12 1990 au 4/01/1991: Dakar-Sédhiou.
  - Poursuite de l'exploitation des documents
  - Enquête au Corps de la Paix Américain.
  - Enquêtes au CRDI et à la Fondation Ford.
  - Enquêtes auprès du GOPEC
  - Enquête auprès de l'agence de la CNCAS de Kolda.
  - Enquêtes au sein de l'AJAC COLUFIFA.
  - Enquête au sein de l'AJAC I.
- Du 7 au 12/01 1991: Kaolack-Sédhiou.
  - Enquêtes au Projet de Caisses d'Épargne et de Crédit Populaires de Kaolack.
  - Enquêtes à la FADECBA (Diattacounda).
  - Mise en commun des synthèses
- Du 14/01 au 18/01 1991: Sédhiou, Ziguinchor
  - Enquêtes auprès d'un groupe de commerçants de Sédhiou.
  - Enquêtes auprès d'artisans ruraux.
  - Enquêtes auprès d'agriculteurs du département de Sédhiou.
  - Enquêtes auprès de l'Assolucer.
  - Séances de travail avec des agents de promotion du PRIMOCA.
  - Voyage à Dakar.

- Du 21 au 26/01 1991: Thiès, Dakar.
  - Enquête à la FONGS
  - Enquêtes à l'USAID de Dakar.
  - Rédaction du rapport.
- Du 29/01 au 06/02 1991: Dakar.
  - Poursuite de la rédaction du rapport.
  - Dactylographie du rapport.
  - Dépôt du rapport provisoire.

### **1.5. Plan du rapport**

Le rapport commence avec une brève présentation du contexte de l'étude : le département de Sédhiou et le projet PRIMOCA. Ce contexte servira de background à l'analyse des programmes institutionnels de crédit agricole effectuée dans le deuxième chapitre ; ceux-ci incluent le Programme Agricole, la CNCAS et les opérations d'épargne et de crédit effectuées par des ONG, projets et associations paysannes. Le chapitre 3 traite du système informel d'épargne et de crédit, avec une emphase particulière sur le département de Sédhiou. L'accent est mis sur les mécanismes particuliers mis en œuvre, les rôles actuels et potentiels du secteur informel dans le financement de l'agriculture. Le chapitre 4 présente un bilan d'étape et débouche sur les options stratégiques qui s'offrent au PRIMOCA pour la mise en œuvre d'un programme global de développement rural et pour la promotion d'un système viable de crédit mutuel. Enfin, le chapitre 5 présente des recommandations pour l'initiation, l'organisation et le fonctionnement du système de crédit par le PRIMOCA.

## **2. ANALYSE DES PROGRAMMES INSTITUTIONNELS DE CREDIT AGRICOLE**

L'analyse des systèmes de crédit modernes consistera en l'examen de programmes antérieurement exécutés dans le département de Sédhiou (Programme Agricole, crédit PRS) et celui des expériences actuellement menées dans divers cadres (CNCAS, Services techniques, ONG, etc.). L'analyse s'attachera à faire ressortir l'impact quantitatif et qualitatif ainsi que les contraintes de ces différents programmes. Elle tentera également de dégager les solutions aux contraintes et limitations identifiées.

## 2.1 Le Programme Agricole (P. A)

### 2.1.1. Organisation et fonctionnement du PA

L'objectif principal du Programme Agricole était de fournir des moyens de production aux agriculteurs sénégalais et de constituer ainsi un important volet de la politique agricole de l'Etat. Son exécution a fait intervenir les institutions suivantes :

- la Coopération, chargée de l'encadrement des coopératives,
- les Centres d'Expansion Rurale polyvalents,
- les sociétés régionales de développement rural
- les organismes para-publiques : ONCAD, SONAR, BNDS, etc...

Le programme était conçu suivant le principe des mutuels, avec la responsabilisation des coopérateurs, la limitation de l'activité à un terroir restreint et l'établissement de liens entre la commercialisation et le crédit. Le fonctionnement du PA reposait sur les principes suivants : la coopérative qui dispose de garanties (caution solidaire des membres, fonds de garantie) emprunte auprès de la BNDS par l'intermédiaire de l'ONCAD puis de la SONAR. Le montant des prêts accordés à la coopérative dépend de sa capacité d'endettement, déterminée sur la base du quart des tonnages moyens commercialisés au cours des trois dernières campagnes.

La capacité nette d'endettement est obtenue en déduisant de la valeur moyenne des ventes de la coopérative, l'exigible au 31 Décembre de l'année en cours ainsi que les impayés sur les prêts antérieurs. La coopérative prête à son tour à ses adhérents ; elle collecte par la suite la production arachidière de ses membres et les revend aux huiliers. La banque déduit alors ses frais d'exploitation et restitue la différence à la coopérative.

Deux types de crédit étaient accordés dans le cadre du PA :

- ❶ Les crédits productifs se décomposant en crédit à court terme (engrais, semences) et à moyen terme (matériel agricole, animaux de trait, etc...);
- ❷ Les crédits improductifs correspondant généralement aux vivres de soudure.

En principe, les CERP et les sociétés régionales de développement fournissent aux paysans les conseils nécessaires à une utilisation appropriée du matériel et des produits chimiques grâce aux suivis et aux démonstrations pratiques effectuées. L'efficacité réelle de ces différentes mesures peut s'apprécier à travers les résultats réalisés au cours des années d'opération du PA ;

néanmoins, l'arrêt du programme en 1980 et les épongements de dettes opérés par la suite indiquent que le système n'a pas fonctionné correctement.

### *2.1.2. Analyse de quelques résultats du P.A*

L'analyse portera d'abord sur les réalisations physiques du P.A, en rapport avec les objectifs de production de l'agriculture sénégalaise de l'époque. Ensuite, les résultats financiers du programme sont examinés à travers une brève présentation des taux de remboursement enregistrés. Enfin, certaines incidences sociales et psychologiques du programme sont soulignées.

Les résultats physiques du P.A. sont surtout apparents dans la distribution des intrants et dans la promotion de la motorisation, de la culture attelée, la maintenance des équipements et la mise en place d'intrants agricoles.

D'après les résultats de Havard (1988) 960 000 unités de matériel de culture ont été mis en place sur l'ensemble du territoire national entre 1950 et 1980. Une bonne partie de ces équipements ont été mis en place dans le cadre du PA. D'une manière générale, la distribution spatiale du matériel à travers le pays a tenu compte des caractéristiques agro-pédologiques et des potentialités agricoles des régions du pays ; l'ancienne région de Casamance a ainsi reçu 9 % des mises en place totales. En dépit de ce pourcentage relativement faible, la région a reçu 50 % des charrues et 65 % des butteurs tous genres confondus ; l'affectation de ce type d'équipement à la région résulte de la prépondérance des sols lourds en Casamance.

Pour le Département de Sédhiou, les quantités mises en place entre 1976 et 1979 sont les suivantes :

- 7 000 unités de matériels,
- 2 500 paires de bœufs,
- 6 000 tonnes d'engrais,
- 1 300 tonnes de phosphate tricalcique.

En ce qui concerne les résultats financiers du PA entre 1970 et 1980, les études consultées font état d'un taux moyen de remboursement de 60 % à l'échelle du pays. Ce taux n'a atteint un niveau de 80 % que pendant 3 ans ; par contre, il a chuté à 11 % en 1977/1978 (NDIAME, 1988). En ce qui concerne le département de Sédhiou, les taux de remboursements durant les dernières années du PA étaient les suivants : 86 % en 1975/1976, 76 % en 1976/1977, 68 % en 1977/1978, 49% en 1978/1979 et 4,8% en 1979/1980. Par ailleurs, en 1977 les dettes

contractées auprès de la BNDS et égales à 114.400 millions avaient été reportées sur 3 ans et seul le remboursement des semences avait été exigé (PRS, 1981).

Cette détérioration progressive du taux de remboursement des prêts a été imputée à des facteurs divers : faible capacité d'achat et d'endettement des coopératives, leur manque de diversification, la désorganisation des circuits, les problèmes de gestion, etc.... Il est toutefois généralement admis que les reports, annulations partielles et moratoires des dettes ont été des éléments décisifs dans cette situation. Par ailleurs, le PRS qui était chargé de la mise en place du crédit ne disposait pas de moyens de coercition effectifs, la commercialisation de l'arachide étant totalement contrôlée par les coopératives.

Il est possible que les résultats désastreux du PA aient créé un dangereux précédent qui renforce chez les paysans l'attente que les dettes finissent par être pardonnées après de mauvaises récoltes ; ceci pourrait entraîner la suppression de toute inclination à rembourser les prêts dans le monde rural. En tout cas, ce sont de telles hypothèses qui sont à la base de l'extrême prudence que manifestent les institutions financières et certains bailleurs de fonds vis-à-vis du crédit agricole au Sénégal.

## 2.2. La Caisse Nationale de Crédit Agricole du Sénégal (CNCAS)

### 2.2.1. Conditions d'émergence, dispositions et objectifs de la CNCAS

La mise en place de la CNCAS intervient dans un contexte particulier de crise de l'agriculture sénégalaise se matérialisant par la dissolution de l'ONCAD et l'arrêt du PA en 1980. C'est également dans ce contexte que se situe l'avènement, en 1984, de la NPA qui marque la volonté de l'Etat de réduire considérablement les interventions étatiques dans le secteur agricole et de donner plus de responsabilités aux organisations paysannes et au secteur privé.

Les choix institutionnels et les dispositions pratiques de l'organisations du crédit résultent partiellement d'une analyse des limites du PA. Cette analyse impute la dégradation du crédit agricole à deux séries de causes de natures différentes :

- celles qui sont liées à l'environnement du crédit agricole (encadrement, circuit coopératif, approvisionnement en intrants, etc...)
- celles qui sont liées à la conception du crédit tel qu'il était pratiqué.

Le diagnostic débouche sur des propositions de réforme de l'environnement portant essentiellement sur la redéfinition des rôles de l'encadrement, la responsabilisation des producteurs et

la simplification des circuits d'approvisionnement. La réforme de l'environnement est doublée d'une nouvelle conception du crédit agricole. Partant du constat que l'ancien système était à la fois insuffisamment responsabilisé, trop sectoriel et centralisé, la nouvelle conception opte pour un crédit personnalisé, qui couvre les besoins de tout le secteur agricole. Un accent particulier est mis sur la fonction d'épargne, la décentralisation de la gestion et la rigueur dans les procédures d'octroi de crédit et de dénouement des prêts.

Les objectifs assignés à la CNCAS sont la collecte de l'épargne et la distribution du crédit en priorité à la production, la distribution et la commercialisation des produits de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche. Le crédit à la commercialisation vise essentiellement les fournisseurs d'intrants et de matériel agricole.

### *2.2.2. Les conditions d'octroi du crédit CNCAS*

Ces conditions concernent les critères d'éligibilité, l'apport personnel, le taux d'intérêt et les délais de remboursement. En ce qui concerne l'éligibilité, toute personne physique ou morale résidant au Sénégal et jouissant de ses droits civique et moral peut accéder au crédit ; le postulant au crédit doit toutefois disposer d'un compte à la CNCAS. Par ailleurs, l'accès au crédit est conditionné par la disponibilité d'un apport personnel dont le niveau dépend du secteur financé. Les taux d'autofinancement actuellement en vigueur, pour différents types de crédit, sont indiqués ci-dessous :

• Matériel agricole	20 %
• Semences de pomme de terre	50 %
• Semences d'arachide	35 %
• Engrais (arachide-mil)	15 %
• Autres intrants	15 %

Les taux d'intérêt appliqués par la CNCAS varient actuellement de 14 % à 16 % l'an en général. Le taux de 14 % s'applique dans le cas des crédits octroyés aux entités collectives, dans le cadre de lignes de crédit placées par un projet ou une ONG. C'est notamment le cas des projets PAMEZ et DERBAC en Casamance. Le taux de 15,5 % s'applique aux crédits octroyés aux G.I.E et sections villageoises. Enfin, un taux de 16 % l'an est appliqué aux autres catégories de prêts (entreprises privées, individuelles, etc...).

Le taux d'intérêt appliqué par la CNCAS tient donc compte des conditions d'obtention des fonds et de la nature des bénéficiaires et/ou de leur secteur d'activité.

Le délai de remboursement est de 3 ans pour le matériel agricole et de 9 mois pour les intrants. Il semble que ce délai soit négociable pour les crédits sur semences de pomme de terre.

### ***2.2.3. Les réalisations physiques de la CNCAS***

Les réalisations de la CNCAS sont essentiellement mesurées ici par rapport aux volumes de crédit octroyés, au niveau national et départemental, et par rapport au taux de remboursement sur les prêts octroyés.

Durant la campagne agricole 1990-1991, la CNCAS a mis en place un volume global de crédit d'environ 4,7 milliards répartis comme suit :

- 4.166.002.099 Frs soit 87,27 % provenant de lignes de crédit
- 530.453.251 Frs de ressources propres.

La distribution régionale et l'allocation sectorielle de ces fonds n'étaient pas disponibles. Cependant, la part des financements allouée à la région de Kolda était d'environ 45 millions de francs CFA, soit 0,95 % du volume global de crédit. Ce montant correspond aux crédits octroyés par l'agence de Kolda. A noter que l'agence de Kolda n'a pas pratiquement fait d'opération de crédit au niveau du département de Sédhiou où il dispose d'un seul dépôt à terme. Cette situation est imputée à l'enclavement de ce département et à l'insuffisance relative d'activités lucratives, par rapport à Kolda ou Vélingara.

L'essentiel des crédits CNCAS octroyés aux demandeurs du département de Sédhiou l'ont été à partir de l'agence de Ziguinchor. En effet, un montant global de 88 millions de francs CFA de crédit de campagne a été octroyé à 69 groupements opérants dans le département de Sédhiou :

- 17 groupements ont reçu des crédits de semences d'arachide pour une valeur totale de 9 millions de francs CFA.
- 52 groupements ont reçu des crédits d'engrais pour une valeur de 79 millions de francs CFA.

Il est sans doute difficile d'interpréter ces chiffres dans l'absolu ; en l'absence d'estimations fiables sur les besoins réels en crédit de campagne du département. Cependant, au regard du nombre de groupements recensés dans le département (1250 groupements selon une de nos sources), on peut penser que les crédits de la CNCAS n'ont concerné qu'une faible partie des demandeurs potentiels.

D'après les estimations de nos informateurs, les taux de remboursement enregistrés au niveau de l'agence de Ziguinchor se situeraient entre 90 et 95 %. Ces taux de remboursement sont considérés comme satisfaisants par les responsables de la CNCAS rencontrés durant la consultation.

#### ***2.2.4. Les limites et contraintes du crédit de type CNCAS***

L'examen des limites du système de crédit institutionnel reposera d'abord sur les appréciations portées par nos interlocuteurs durant la consultation. Nous mettrons l'accent sur leurs reproches formulés à l'encontre de la CNCAS, en les analysant par rapport aux contraintes particulières de cette banque.

##### **A. Appréciations des personnes interviewées**

L'essentiel des griefs formulés contre la CNCAS tournent autour des points suivants :

- l'apport personnel
- les taux d'intérêt
- les délais de remboursement des prêts.

Concernant l'apport personnel, beaucoup de ruraux interviewés considèrent que son niveau est trop élevé et de ce fait dissuasif, particulièrement pour les moins démunis. De même, les taux d'intérêt pratiqués sur les prêts ont été jugés exorbitants. Enfin, nos interlocuteurs estiment que le délai de remboursement des prêts est trop court et ne tient pas toujours compte des activités et possibilités de revenus des bénéficiaires du crédit. Il convient de noter que certains techniciens rencontrés durant la consultation ont émis des avis similaires sur ces questions.

Par ailleurs, certains de nos interlocuteurs ont déploré l'éloignement physique de la banque, la complexité et la lenteur des formalités d'accès au crédit. Il semble que pour la majorité de ruraux, les dépenses monétaires et les pertes de temps occasionnées lors des démarches d'obtention de crédit soient sans commune mesure avec les montants des prêts éventuels. Enfin, les procédures d'octroi de crédit, de fixation des taux d'intérêt, de détermination des délais de remboursement sont généralement méconnues des usagers de la banque.

## B. Autres limites de la CNCAS

En plus des griefs formulés par les usagers, la CNCAS souffre des limitations suivantes :

- la faiblesse voire l'absence de couverture des autres secteurs du monde rural (artisanat, besoins sociaux, etc...),
- l'étroitesse de la mobilisation de l'épargne rurale,
- une implantation insuffisante en milieu rural,
- l'artificialité et la fragilité de certaines entités collectives uniquement créées en vue d'être éligibles au crédit,
- les limites du dénouement du crédit en milieu rural.

La plupart de ces limitations renvoient à des contraintes structurelles et institutionnelles de la banque. Celles-ci incluent des critères d'éligibilité au crédit très restrictifs du fait :

- des contraintes liées à l'environnement réglementaire de la CNCAS ;
- de la gestion de crédit à haut risque ;
- des partenaires peu dotés en garanties.

### 2.3. Les autres programmes de crédit

Les difficultés d'accéder au crédit institutionnel ont suscité diverses expériences au niveau départemental. La plupart de ces programmes sont menés par des ONG, en collaboration avec des Associations paysannes (Programme de L'AFVP) ou par des Associations paysannes elles-mêmes (cas de l'AJAC COLUFIFA et de la FADECBA). Ces programmes seront rapidement passés en revue.

#### ***2.3.1. Le Programme de Crédit de l'Association Française des Volontaires du Progrès (AFVP).***

Cette opération se déroule dans le cadre d'un programme d'appui au développement artisanal mené par l'AFVP dans le département de Sédhiou. Elle émane du constat que les artisans ont des difficultés à accéder au crédit formel, alors qu'ils jouent un rôle important dans l'entretien et la réparation du matériel agricole.

Le programme repose sur une subvention de 17 millions de francs CFA obtenue auprès du Ministère Français de la Coopération. Le plan de financement prévoit 9 millions en année 1 et 8 millions en année 2. L'objectif est d'aider 4 entreprises artisanales sur une période de 2 ans.

### 2.3.1.1. Les conditions de prêt

Les conditions définies tiennent compte de la volonté des promoteurs de ce programme de substituer des rapports de confiance aux relations banque-clients classiques. Il en résulte des conditions de prêts très souples :

- les prêts sont sans intérêt.
- l'apport personnel et les délais de remboursement du crédit sont négociés entre l'emprunteur et le volontaire responsable du programme.
- les remboursements du bénéficiaire sont versés dans un compte ouvert à la CNCAS et serviront à financer d'autres artisans (Revolving Fund).

Le programme n'est pas encore opérationnel, le volontaire responsable du programme venant tout juste de rejoindre son poste. Il a toutefois identifié deux artisans candidats au crédit. Le premier est un menuisier métallurgiste basé à Sédhiou, son projet est d'installer son atelier à la maison et d'acquérir un poste de soudure. Le second artisan, basé à Goudonka, envisage également de s'équiper.

En plus de l'octroi de crédit, le programme de l'AFVP fournit aux artisans des appuis en formation et en conseil technique. Le programme de formation comporte un volet alphabétisation, une initiation à la comptabilité, avec l'enregistrement des entrées et des sorties, un volet technique portant sur la fabrication de souflets de forge.

### 2.3.1.2. Appréciations sur le programme de l'AFVP

Les jugements émis ici se fondent sur la pertinence du crédit, par rapport aux besoins des artisans ciblés. Les artisans rencontrés durant la consultation ont beaucoup insisté sur les problèmes de financement de leurs activités et de leurs difficultés d'accéder au crédit formel. Les artisans sont particulièrement gênés par la nécessité de fournir une garantie. Le programme de l'AFVP, en leur ouvrant le crédit à des conditions douces, comble une lacune importante.

Cependant, le volume de financement et le nombre de bénéficiaires sont très faibles par rapport au nombre des artisans opérant dans le département et à l'étendue de leurs besoins. En

### **2.4.2. La Caisse d'Épargne de Crédit d'Investissement et de Solidarité (CRECIS) de la FADECBA**

La CRECIS constitue un exemple intéressant en matière d'épargne et de crédit. Elle résulte d'une initiative endogène et traduit la volonté d'une organisation paysanne de mettre progressivement sur pied une banque des ruraux.

#### **A. Justificatifs et objectifs de la CRECIS**

La création d'une caisse autonome d'épargne et de crédit par les membres de la FADECBA est justifiée par plusieurs raisons :

- a) Les agriculteurs de la zone ont des besoins multiples concernant la production (acquisition d'intrants et de matériels agricoles), la santé, l'habitat, les activités sociales (baptême, mariage, décès, voyages etc...).
- b) Pour faire face à ces besoins les agriculteurs n'arrivent pas toujours à mobiliser les sommes nécessaires en raison de la faiblesse et de l'irrégularité de leurs revenus monétaires d'une part, et de la difficulté qu'éprouvent les paysans à faire face à des besoins nombreux et souvent imprévisibles, d'autre part.
- c) Les paysans éprouvent beaucoup de difficultés à accéder aux banques en raison de leur éloignement, de la complexité et de la lourdeur de leurs procédures d'ouverture de compte, de dépôt et de retrait des fonds.
- d) Les prêts obtenus auprès des commerçants, s'ils sont disponibles, comportent des taux d'intérêt exorbitants.

Pourtant, il existe un potentiel d'épargne qui, une fois mobilisé, peut contribuer à réaliser des projets individuels et collectifs. La FADECBA a pris l'initiative de créer la CRECIS pour aider les sociétaires à mieux gérer leurs ressources, à réaliser des projets individuels et collectifs et, par là, renforcer la solidarité villageoise et accroître l'autonomie financière de l'association.

Les objectifs de la CRECIS sont les suivants :

- garder l'argent des sociétaires,
- rémunérer l'épargne,
- octroyer des crédits aux membres,
- renforcer l'autonomie financière de l'association,
- rentabiliser les subventions octroyées à l'association.

La FADECBA entend ainsi soustraire les agriculteurs de la zone des abus des usuriers et renforcer la solidarité villageoise.

## B. Organisation et fonctionnement de la CRECIS

Les Organes de la CRECIS sont constitués des instances suivantes :

- une commission de gestion chargée d'examiner les demandes d'adhésion, de statuer sur les demandes de prêts et de fournir des conseils aux membres.
- une commission de surveillance chargée du contrôle des entrées et des sorties de fonds, de l'application des statuts et règlements intérieurs de la CRECIS et de toutes autres décisions.
- un gérant chargé de collecter l'épargne des adhérents, de récupérer les remboursements. Il travaille en étroite collaboration avec le gestionnaire de la FADECBA à qui il rend mensuellement compte de la situation de sa gestion. Le gestionnaire est payé sur les bénéfices réalisés sur les prêts accordés.

Les ressources financières de la CRECIS sont constituées de :

- l'épargne des sociétaires,
- des intérêts perçus sur les prêts accordés,
- des prêts obtenus auprès des banques ou des autres institutions financières locales, nationales ou internationales,
- des subventions provenant des organismes d'appui et converties en fonds rotatifs.

Les ressources de la CRECIS sont réparties entre un fonds de sécurité et un fonds de crédit. Le fonds de sécurité sert à couvrir les risques d'insolvabilité des emprunteurs (fonds de risques), les pertes résultant des opérations de la CRECIS ; des frais divers (fonds de prévoyance) et à constituer une garantie pour les dépôts des sociétaires et les ressources de la CRECIS. Quant au fonds de crédit, il est destiné à la provision de crédit aux sociétaires de la CRECIS. Trois types de crédit sont accordés par la FADECBA :

- ❶ les prêts "productifs" : portant sur la production agricole (équipements, intrants, infrastructures, élevages etc...), la pêche (filet, pirogue, moteur, etc) et les activités de

transformation (concasseurs de noix palmistes). Ces secteurs constituent la priorité numéro 1 de la FADECBA.

- ② Les prêts "indirectement" productifs : concernent les secteurs qui ne produisent pas directement des revenus mais qui participent au bien être des populations et à la valorisation des ressources du milieu : il s'agit de la santé, de la scolarité des enfants, des moulins à céréales, etc... Ces secteurs constituent la deuxième priorité de l'association.
- ③ Les prêts aux activités sociales : ces activités ne contribuent pas au développement du village mais elles font partie des besoins importants des ruraux : baptêmes, voyages, habillement, etc...

L'adhésion à la FADECBA est conditionnée par la satisfaction par le candidat de critères d'éligibilité et l'acceptation du Règlement Intérieur de la CRECIS. Les critères d'éligibilité sont :

- être un paysan membre d'une association villageoise affiliée à la FADECBA ;
- accepter de se conformer aux statuts et règlements intérieurs de la caisse ;
- accepter de répondre de tous ses biens des engagements de la CRECIS vis-à-vis d'elle-même et de ses créanciers ;
- accepter de verser une part sociale dont le montant est déterminé par l'Assemblée Générale des délégués de l'association ;
- avoir un parent membre d'une association villageoise affiliée à la FADECBA pour les enfants de moins de 18 ans.

En outre, le candidat à l'admission doit remplir, au besoin avec l'aide du gérant, une demande d'admission adressée à la commission de gestion habilitée à accepter ou à refuser la demande. La décision de la commission de gestion est par la suite notifiée au candidat par le gérant. Les candidats admis versent alors sa part sociale et achète un carnet et une fiche individuelle d'épargne.

Les opérations de dépôts et de retrait de l'épargne fonctionnent comme les comptes d'épargne tenus par les banques classiques : versements en espèces par l'épargnant, enregistrement du montant sur un reçu de dépôt et sur le carnet d'épargne, détermination et inscription du nouvel avoir par le gérant qui signe le carnet. Cela constitue l'acte de reconnaissance de la créance du déposant ; les retraits ont lieu tous les jours ouvrables. L'épargnant se présente chez le gérant

muni de son carnet. Les retraits occasionnent un jeu d'écritures inverses de celles effectuées lors des dépôts d'épargne.

L'épargnant est tenu de laisser un montant au moins équivalent à la part sociale s'il désire rester membre de la CRECIS. En cas d'empêchement justifié ou décès, le retrait peut être effectué par le suppléant mentionné par l'épargnant sur sa demande d'adhésion. Cette personne doit obligatoirement être membre de la CRECIS.

L'obtention des prêts à la CRECIS est régie par des conditions suivantes :

- Etre membre de la CRECIS au moins depuis six mois.
- Avoir épargné dans son compte.
- Avoir une réputation de bon payeur dans le village.
- Etre à jour de ses cotisations vis-à-vis de la FADECBA et de la CRECIS.
- Remplir une demande d'obtention de prêt.

La fiche de demande de prêt comporte des informations sur l'identité de l'emprunteur, la destination du prêt, le nombre de personnes à sa charge, ses principales activités et les modalités de remboursement du prêt. Cette demande est transmise à la commission de gestion habilitée à accepter ou à refuser de prêter.

Les montants des prêts accordés dépendent du secteur d'affectation des fonds et du montant épargné par le demandeur. Il est déterminé comme suit :

$$P = E \times P$$

où P = Montant prêté

E = Montant Epargné

P = Nombre de parts affectées au secteur concerné

P = 4 si le secteur financé relève de la priorité # 1

P = 2 si les fonds sont destinés à un secteur de 2ème priorité.

P = 1 si le secteur relève de la 3ème priorité.

L'échéance des prêts est déterminée d'un commun accord entre l'emprunteur et la commission de gestion. Le remboursement peut être journalier, mensuel, trimestriel, semestriel ou annuel.

Les mesures prises pour assurer le recouvrement des prêts incluent :

- l'information et la formation des sociétaires sur la signification de leurs engagements et les modalités de remboursement,
- les retenues à la source pour les emprunteurs dont la production est commercialisée sous le contrôle de la FADECBA.

### C. Quelques résultats de la CRECIS

Ces résultats peuvent être appréciés par rapport au nombre d'adhérents d'une part, et d'autre part à l'importance de l'épargne collectée et au volume de crédit octroyé.

De sa création en 1986 jusqu'en 1990, la CRECIS a réussi à attirer environ 500 adhérents ; ce nombre continue de croître depuis lors, attestant de l'intérêt des ruraux de la zone. L'échelle d'opération de la CRECIS couvre actuellement plus d'une dizaine de villages.

Il n'a pas été possible de collecter des chiffres précis sur le montant de l'épargne collectée. Cependant, le montant de l'épargne collectée était supérieur à 9 millions de F.CFA durant la période allant de Juillet 1987 à Juin 1988. Les prêts accordés durant la même période se chiffraient à 1 125 000 F. CFA. Le nombre de bénéficiaires de crédit est passé de 150 en 1986-1987 à 327 en 1987-1988 et à 635 en 1988-1989. La CRECIS obtient donc des succès certains dans un domaine très délicat. Cela constitue la preuve qu'il est possible de collecter de l'épargne en milieu rural. Les responsables de la CRECIS reconnaissent toutefois éprouver des difficultés dans la gestion du système en raison de l'augmentation du nombre de sociétaires. De même, il semble que le système ne soit pas encore financièrement équilibré.

### 3. LES SYSTEMES TRADITIONNELS D'EPARGNE ET DE CREDIT

L'objectif de cette section est d'une part de repérer et de caractériser les "systèmes traditionnels" de mobilisation de l'épargne locale, leurs modalités d'octroi et de dénouement du crédit et, d'autre part, d'évaluer son ampleur et sa capacité à participer efficacement au financement du développement rural. L'analyse présentée ici repose sur la revue bibliographique et sur les résultats des enquêtes menées durant la consultation. Nous entendons par système "traditionnel" d'épargne et de crédit, les ensembles constitués par les acteurs, des opérations et des mécanismes financiers qui opèrent en dehors des cadres institutionnellement reconnus. Cette acception du système traditionnel, est donc voisine de ce qu'on entend généralement par système "informel".

### 3.1. La collecte de l'épargne

#### 3.1.1. Les formes d'épargne

L'épargne peut être définie de manière simple comme la partie de la production qui n'est pas immédiatement consommée. Elle correspond souvent à l'excédent de la production sur les besoins de consommation de la famille et qui est affectée à une consommation ultérieure. Dans le contexte du département, l'épargne est généralement constituée en nature et/ou en espèces.

L'épargne en nature est constituée de produits agricoles, et du bétail. Les produits agricoles sont stockés après la récolte et servent à faire <sup>(n°1)</sup> aux périodes difficiles. Une étude menée récemment dans l'arrondissement de Bounkiling fournit des indications sur les formes de mobilisations d'épargne dans le développement. Sur un échantillon de 160 exploitations enquêtées les résultats suivants ont été enregistrés :

- 40 % des exploitations arrivent régulièrement à épargner. Parmi elles, 11 % constituent leur épargne en espèces, 22 % en nature et 65 % utilisent les deux formes.
- L'épargne en nature était constituée de produits agricoles (36 % des épargnants) et de bétail (34 %). Pour l'essentiel, l'épargne était destinée à couvrir les besoins de consommation au moment de la soudure d'une part, et à supporter des frais liés à des cérémonies familiales, de l'autre.

#### 3.1.2. Cadre de collecte de l'épargne

Il est intimement lié à la sphère de production des biens et services. En effet, l'essentiel des productions agricoles s'élabore au sein des unités familiales. De même, les revenus monétaires proviennent essentiellement d'activités individuelles ou familiales. L'enquête mentionnée plus haut révèle que la quasi-totalité de l'épargne est collectée à l'intérieur de l'exploitation et gérée par le chef. Il existe des cas de dépôt de l'épargne auprès de structures informelles (classes d'âge, groupes d'entr'aides, associations de travail). Mais il semble que ce soit un phénomène marginal.

Le choix d'une structure de dépôt semble être lié à des facteurs tels que la facilité de récupération de l'épargne, la proximité, le risque d'escroqueries, la confiance, etc... Cependant le niveau de rémunération des dépôts ne semble pas constituer un facteur décisif dans la constitution de cette épargne.

Au total, il s'avère qu'en dépit des difficultés actuelles, il existe un potentiel assez important d'épargne dans le département. La mobilisation de cette épargne pour financer des activités de développement pourrait toutefois se révéler difficile en raison de sa destination actuelle (consommation, festivités) et de son cadre de collecte sauf s'il est mis en place un système de dépôts avec retraits à vue fiables.

### 3.2. Les opérations de crédit

L'accent est d'abord mis sur la caractérisation de l'offre, de la demande et des conditions d'octroi du crédit. Ensuite, nous essaierons d'évaluer les rôles actuels et potentiels du crédit traditionnel au financement du développement.

#### ¶ 3.2.2. L'offre de crédit

Comme pour l'épargne, les prêts octroyés dans le système traditionnel sont en nature ou en espèces. Les prêts en nature concernent généralement des produits agricoles destinés à la consommation. Ces prêts sont souvent contractés au moment de la soudure, quand les réserves familiales sont épuisées.

Les remboursements peuvent par contre être faits en nature ou en numéraires. Cela s'explique essentiellement par le fait que les remboursements surviennent généralement au moment de la traite arachidière et/ou à la commercialisation de fruits. L'étude menée dans l'arrondissement de Bounkiling révèle, à cet égard, que 80 % du total des prêts sont remboursés en espèces.

Les résultats de nos enquêtes suggèrent que les principales sources de crédit informel sont constituées dans l'ordre, par :

- ① les commerçants locaux,
- ② les associations traditionnelles,
- ③ des personnes apparentées à l'emprunteur.

Les résultats de l'enquête menée dans le BOUNKILING semblent confirmer cette hypothèse :

- 30 % des dettes sont contractées auprès des commerçants
- 18 % des dettes émanent des associations traditionnelles
- 17 % des prêts sont octroyés par des particuliers familiaux.

Cette étude fournit également des caractéristiques des prêts selon la source :

- Les commerçants octroient des prêts en nature, de taille moyenne et d'une durée généralement inférieure à 6 mois.
- Les associations traditionnelles octroient des prêts en nature, de taille inférieure à la moyenne et d'une durée supérieure à la moyenne.
- Les particuliers octroient des prêts en espèces, de taille inférieure à la moyenne, et d'une durée inférieure à la moyenne.

### *3.2.3. Les conditions d'octroi et de dénouement des prêts*

Elles se réfèrent au type de garantie exigée, à la durée des prêts et aux taux d'intérêts pratiqués. En ce qui concerne les garanties, la plupart de nos interlocuteurs n'en ont mentionné aucun. Il semblerait donc que les prêts reposent essentiellement sur des relations de confiance.

Cette hypothèse semble cohérente avec les résultats obtenus dans le Bounkiling et qui indiquent qu'une garantie matérielle sous forme d'hypothèque ou d'aval n'était exigée que dans 8 % des cas enregistrés. En outre, il n'y avait aucun document écrit dans 82 % des cas.

En contraste avec le crédit formel, l'absence de garantie et le recours aux relations de confiance constituent des éléments de souplesse intéressants du système traditionnel de crédit.

D'après nos propres informations, la durée des prêts obtenus auprès du secteur informel était généralement courte : entre 1 et 8 mois. Cela correspond au temps qui sépare la période de soudure (juillet - août) à celle de la commercialisation des produits (janvier - février). Pour les secteurs non agricoles (artisanat, commerce) les délais de remboursement des prêts peuvent être de l'ordre de 1 à 3 mois, en fonction de la vitesse de rotation du capital investi.

Les études empiriques consultées suggèrent l'existence de relations significatives entre la durée et la nature du prêt. En règle générale, il semble que les prêts en espèces portent sur des délais très courts (inférieurs à 1 mois) alors que les prêts en nature ont une durée comprise entre 3 et 12 mois. Par exemple les résultats obtenus dans le Bounkiling révèlent que les emprunts d'une durée inférieure à 1 mois sont pour 55 % en espèces alors que 67 % des emprunts en arachide ont une durée supérieure à 9 mois.

Pour les taux d'intérêt, il est généralement admis qu'ils sont beaucoup plus élevés dans le secteur informel que ceux appliqués dans les structures formelles. Il ne nous a pas été possible

de recueillir des informations systématiques sur cette question en partie, à cause de la délicatesse du sujet. Les informations auprès de différents interlocuteurs ayant eu recours au crédit informel font état de taux d'intérêts annuels situés entre 120 et plus de 200 %.

#### 4. OPTIONS POUR LE PRIMOCA

##### 4.1. Bilan d'étape

Les analyses qui précèdent suggèrent que le département de Sédhiou recèle de potentialités économiques importantes. Cependant, il a été sérieusement perturbé par les évolutions agro-climatiques, l'accroissement de la pression foncière et des conséquences néfastes des politiques agricoles antérieurement menées. En outre, le département est sérieusement handicapé par son enclavement qui ne favorise pas l'émergence de pôles économiques complémentaires. Il en résulte pour les ruraux et habitants du département des besoins immenses dans tous les secteurs : besoins de crédit, mais aussi des besoins dans les domaines de la formation, de l'organisation des débouchés, de la santé, de l'hydraulique, etc...

Ces problèmes suscitent des réactions spontanées des populations (exode, recherche de nouvelles activités, dynamiques associatives, etc...) : ils justifient également les interventions de plusieurs structures étatiques, d'ONG et de projets. Les secteurs, domaines et modalités d'interventions sont assez variés : encadrement technique, formation, animation, crédit, appui à l'organisation, etc...

Dans le domaine de l'épargne et du crédit, les interventions du secteur formel (type CNCAS, sociétés régionales de développement, associations villageoises de développement etc...) restent assez marginales tant du point de vue du nombre de bénéficiaires que des secteurs ciblés. En outre, il est possible que ces interventions soient peu efficaces au regard de la persistance du déficit vivrier, de la faible rentabilité des secteurs financés, et des difficultés éprouvées par les structures impliquées à collecter l'épargne sur une échelle significative et à dénouer facilement les prêts octroyés. La CRECIS de la FADECBA constitue un cas novateur de collecte de l'épargne et d'octroi de crédit rural entièrement conçu et géré par les ruraux eux-mêmes. Cependant, cette initiative est unique et ne concerne encore que quelques villages et doit encore être consolidée.

Le secteur informel arrive à jouer un rôle important en matière de collecte d'épargne et d'octroi de prêts. En raison de ses mécanismes simples, il arrive à rendre le crédit accessible à des catégories sociales et à des secteurs actuellement ignorés par le système formel. Cependant

certaines caractéristiques du système informel pourrait réduire son efficacité en matière de financement du développement :

- ce système tend à opérer à une échelle locale (la famille, le village) et se développe dans le cadre de relations personnalisées ;
- une bonne partie des prêts en espèces se font à très court terme ;
- l'épargne collectée n'est pas rémunérée ;
- les taux d'intérêt semblent trop élevés.

Les deux premières caractéristiques du système informel rendent hypothétique une intermédiation financière efficace qui comprendrait aussi des opérations à long terme. Le fait que les dépôts collectés par le système informel ne soient pas actuellement rémunérés pourrait toutefois donner de bonnes perspectives d'attirer des dépôts à long terme si les épargnants percevaient des intérêts sur leurs dépôts.

Le niveau des taux d'intérêt sur les prêts octroyés par le secteur informel constitue son aspect le plus controversé. En effet, des taux d'intérêt aussi élevés découragent *a priori* l'affectation des fonds obtenus à des activités de faible rentabilité économique telle que l'amélioration des systèmes de culture, de l'élevage, de l'habitat etc... Or, ce sont justement ces secteurs qui constituent la base des systèmes de production. Ce sont probablement de tels éléments qui expliquent l'allocation privilégiée des ressources liquides mobilisées par le secteur informel à des activités spéculatives plus rentables.

Il nous semble important de mener des investigations empiriques plus poussées sur les déterminants réels des taux d'intérêts en vigueur dans le secteur informel. En effet, il est difficile, en l'absence d'informations plus élaborées sur les circuits financiers informels, de porter des jugements définitifs sur le rôle et les performances du système informel. Le principal enseignement qu'on peut retenir ici est qu'il est possible d'offrir des conditions de crédit plus attractives que le système informel.

#### **4.2. Options pour le PRIMOCA**

Les options tiennent compte du tableau d'ensemble présenté ci-dessus d'une part et du mandat et des objectifs du PRIMOCA, d'autre part. Elles concernent la démarche d'ensemble du PRIMOCA et les stratégies possibles en matière d'épargne et de crédit.

#### ***4.2.1 Situer les interventions en matière d'épargne et de crédit dans une stratégie globale de développement rural***

Au vu des objectifs et de la philosophie du PRIMOCA, cette option correspond aux choix actuels du projet. Elle est apparente, dans les interventions actuelles du PRIMOCA, à travers l'accent mis sur l'auto-promotion rurale, l'élargissement des opportunités de revenus et l'implication des services traditionnels dans la conception et l'exécution des programmes.

Notre emphase sur cette question résulte d'une caractéristique importante de l'épargne et du crédit. En effet, il paraît difficile de mobiliser de l'épargne si les opportunités de revenus des populations ne sont pas améliorées d'une manière significative. De même, le crédit ne constitue pas une fin en soi, mais plutôt un moyen à combiner avec d'autres, pour promouvoir un développement effectif. Les résultats de nos investigations indiquent que les problèmes de crédit coexistent avec d'autres contraintes d'ordre technique, organisationnel, social, etc...

En raison de leur complexité, ces contraintes appellent des solutions également complexes. Il est donc vraisemblable que le crédit sera d'autant plus efficace et utile que ces problèmes sont identifiés et solutionnés de manière systématique.

D'une manière opérationnelle, le PRIMOCA pourrait mieux instrumentaliser ses options actuelles en élaborant, en collaboration avec les institutions et personnes impliquées, un plan de développement du département de Sédhiou fondé sur une identification plus systématique des potentialités du département, des problèmes et de leurs possibilités de solutions.

La démarche à suivre pourrait être la suivante :

- diagnostic concerté des contraintes et opportunités du développement,
- hiérarchisation des contraintes et définition des priorités avec les populations et structures concernées,
- définition et exécution des programmes,
- suivi et évaluation des programmes.

#### ***4.2.2. Expérimenter plusieurs arrangements institutionnels en matière d'épargne et de crédit.***

##### **4.2.2.1. Renforcer les expériences et initiatives actuelles**

Concernant les ONG et les projets qui mènent déjà des expériences en matière d'épargne et de crédit, le PRIMOCA devrait les approcher et déterminer avec eux, des règles de jeu qui

éviteraient toute concurrence. Par contre, les associations paysannes devraient être soutenues ; ce qui rencontre l'assentiment de certaines d'entre elles que nous avons rencontrées durant la consultation. Dans le cas de la FADECBA par exemple, leurs demandes d'appui concernent prioritairement la formation du personnel de la CRECIS, et l'amélioration de son système de gestion.

Pour la CNCAS, le PRIMOCA pourrait chercher à faciliter son accrochage avec certains secteurs et catégories sociales qui sont en mesure de satisfaire ses conditions. C'est le cas de certains commerçants qui sont surtout gênés par l'éloignement de l'agence. L'installation d'une agence de la CNCAS à Sédhiou pourrait régler le problème de cette catégorie de demandeurs. Cette agence de la CNCAS pourra également travailler avec la caisse d'épargne et de crédit que le PRIMOCA mettra en place en étant sociétaire ou en gérant son compte de dépôt.

D'une manière générale, la recherche de l'accrochage avec le système formel se justifierait également par la nécessité de favoriser à plus ou moins long terme, une convergence entre le crédit formel, le secteur informel et les caisses de crédit mutuel. Cela pourrait constituer une étape dans l'institutionnalisation d'un système financier viable.

#### *4.2.3. Mettre sur pied un système d'épargne et de crédit mutuel*

##### **A. Les éléments de repères**

Le modèle de référence dans ce domaine est constitué par les coopératives ou associations d'épargne et de crédit (COOPEC) qui reposent sur un certain nombre de principes :

- adhésion et démission libres des membres,
- gestion démocratique de l'organisme,
- neutralité en matières de race, religion et politique,
- taux d'intérêt modérés,
- répartition proportionnelle de l'excédent,
- éducation des membres,
- élection démocratique des organes délibérant : conseil d'administration, comité de crédit, comité de surveillance et comité d'éducation et de promotion,
- comptabilité juste et régulière,

- élaboration d'une politique de collecte et de mobilisation de l'épargne,
- définition d'une politique de crédit applicable à tous,
- tenue d'assemblée générale régulière,
- éducation et formation des membres.

La mise sur pied de systèmes de crédit mutuel résulte généralement de la volonté de lever les blocages qui empêchent certains paysans, artisans ou petits commerçants d'investir alors qu'ils ont des idées claires sur des activités à mener. Elle se situe alors dans le cadre de politiques visant à recomposer le milieu rural, en réinvestissant l'épargne locale et les ressources extérieures dans les activités agricoles et non agricoles. Cela accrédite les options énoncées ci-dessus en matière de la définition concertée d'une stratégie globale de développement du département, parallèlement à la mise sur pied d'un système de crédit mutuel.

Au Sénégal il existe une volonté des pouvoirs publics de procéder à une restructuration globale de l'intermédiation financière qui se traduit par la mise sur pied d'un projet d'assistance aux opérations bancaires mutualistes (ATOBMS) au sein du Ministère de l'Economie et des Finances. Ce projet est entre autres, chargé de suivre les expériences en cours en matière de crédit mutuel et de proposer un cadre réglementaire approprié pour ce type d'institutions financières. Par ailleurs, diverses expériences d'épargne et de crédit rural sont actuellement en cours dans divers projets : caisses populaires de KAOLACK, projet USAID de KAOLACK, CONACAP, etc... Les principes organisationnels et les modalités de fonctionnement de ces projets pourraient servir de modèle au PRIMOCA.

## **B. Les préalables à la mise sur pied d'un crédit mutuel**

### *B.1. Dimension spatiale et cohésion sociale*

Le choix de l'échelle d'opération du système de crédit et d'épargne doit tenir compte des éléments suivants :

- la nécessité d'assurer l'accessibilité physique du crédit ; au regard de cette exigence, il serait souhaitable d'opérer le plus près que possible des bénéficiaires. L'échelle d'opération du secteur informel (le village, la communauté rurale) constitue un repère utile. Cette échelle semble privilégiée pour une collecte efficace de l'épargne locale, nécessitant des relations de confiance, en principe facilitées par un contact direct avec les intéressés.

- la nécessité de réduire les coûts d'opération du système ; par rapport à cette considération, il est préférable de limiter les points d'implantation du système quitte à augmenter la mobilité des agents de crédit.

Il s'agit donc de retrouver un compromis entre l'échelle qui minimise les coûts d'opération de la caisse et celle où s'expriment les solidarités villageoises. Notre recommandation sur cette question repose sur une idée : commencer par un petit nombre de caisses, puis agrandir progressivement. Nous proposons un plan en trois étapes :

### 1ère Etape : Instituer la caisse au niveau départemental

Cette phase pourrait durer une année au cours de laquelle l'accent serait mis sur l'information des populations sur les objectifs et les règles de fonctionnement de la caisse. Pendant ce temps le PRIMOCA pourrait donner des appuis aux initiatives existantes en matière d'épargne et de crédit et encourager l'adhésion de sociétaires. Pour son fonctionnement, la caisse départementale s'appuie sur les comités locaux de crédit.

### 2ème Etape : Instituer une caisse par arrondissement

Cette étape pourra démarrer après un an ou deux, une fois que les populations sont suffisamment informées et qu'elles commencent à adhérer en nombre suffisant. Il n'est d'ailleurs pas nécessaire d'instituer les caisses d'arrondissement en même temps. Cela pourrait être lié à l'obtention d'un nombre minimal d'adhérents dans un arrondissement, entre 300 et 500 par exemple. Ces caisses résultent d'une autonomisation par rapport à la caisse départementale.

### 3ème Etape : Instituer une caisse par communauté rurale

Cette phase pourrait démarrer dès qu'il y a un nombre suffisant de sociétaires, pour soutenir le fonctionnement d'une caisse autonome au niveau de la communauté rurale. Elle pourrait intervenir au bout de 3 ans, une fois que le système a été éprouvé au cours des étapes antérieures et qu'il se soit révélé performant. Par la suite, il est envisageable de descendre à des niveaux plus bas si le volume des opérations le justifiait.

Les études menées sur les caisses populaires d'épargne et de crédit suggèrent que leur efficacité économique est intimement liée à leur niveau d'intégration sociologique. Il est possible que cette intégration soit d'autant plus facile que le milieu est homogène du point de vue culturel.

Il semble donc utile de faire coïncider l'échelle d'opération de la caisse d'épargne et de crédit à celle où la solidarité et la cohésion sociale sont les plus grandes : le village, un ensemble de villages, etc... Cependant, il est utile d'éviter une très grande multiplication des caisses.

### *B.2 - Cadre réglementaire, capital social et participants.*

La caractéristique commune des projets d'épargne et de crédit est de se situer à la marge de la réglementation officielle actuellement en vigueur. Cette marginalité résulte de la difficulté pour les expériences de crédit mutuel de se conformer à cette réglementation. Un bref examen de la réglementation en vigueur permettra de mieux cerner les contraintes et options existantes.

Les activités bancaires sont régies au Sénégal par la Loi N° 76-52 du 9 Avril 1976 et son décret d'application N° 84-29. Cette loi définit la banque comme "les entreprises qui font profession habituelle de recevoir des fonds dont il peut être disposé par chèque ou virement et qu'elles emploient, pour leur propre compte ou pour le compte d'autrui, en opérations de crédit ou de placement". Par ailleurs, la loi précise que les banques doivent être constituées sous forme de sociétés anonymes à capital fixe ayant leur siège au Sénégal. Enfin, un décret fixe le capital des banques à un minimum de 1 Milliard de F. CFA.

Quant aux établissements financiers, ce sont des "personnes physiques ou morales, autres que les banques, qui font profession habituelle d'effectuer pour leur propre compte des opérations de crédit, de vente à crédit, de financement de ventes à crédit ou de change, ou qui reçoivent habituellement des fonds qu'elles emploient pour leur propre compte en opérations de placement, ou qui servent habituellement d'intermédiaires en tant que commissionnaires, courtiers ou autrement". En outre, la loi permet aux établissements financiers qui ont leur siège au Sénégal, de se constituer en sociétés anonymes en sociétés coopératives à capital variable et en société à responsabilité limitée. Le capital social des établissements financiers est légalement fixé à 300 Millions. Enfin, les établissements financiers ne sont pas légalement habilités à recevoir de dépôts du public en dehors de leurs activités ou sans autorisation.

Le montant du capital social et le statut juridique de société anonyme semblent disqualifier d'emblée les programmes de crédit mutuel de la forme juridique de banque. En outre, l'exercice d'activités bancaires est soumis à l'autorisation préalable du Ministère de l'Economie des Finances et du Plan et est réglementé par la BCEAO.

En ce qui concerne l'établissement financier, le niveau de capital social requis est plus à la portée des caisses mutualistes. Par ailleurs, il peut être constitué sous forme de société coopérative à capital variable, ce qui convient parfaitement aux variations de capital résultant des

entrées et sorties de nouveaux sociétaires de la caisse de crédit mutuel. Toutefois, l'exercice d'une activité par un établissement financier est aussi soumis à l'agrément du MEFP et aux directives de la BCEAO.

Aussi, bien que l'article 71 de la loi bancaire indique que seuls les banques et établissements financiers peuvent recevoir des fonds du public, il est préférable de doter la caisse de crédit mutuel d'un statut d'association sous forme de GIE dans la mesure où les fonds reçus ne sont utilisés qu'au profit des sociétaires.

Le PRIMOCA pourrait également faire valoir son statut de projet d'assistance reconnu par le Sénégal pour recevoir des dépôts de la part de non sociétaires, en dérogation des dispositions de l'article 71 cité ci-dessus.

Le capital social de la caisse d'épargne et de crédit pourrait être fixé à 300 millions. Ce montant pourrait être augmenté ou diminué au fur et à mesure que de nouveaux sociétaires rejoignent ou quittent le GIE. Au démarrage, la structure du capital pourrait être la suivante :

- 150 millions pour le PRIMOCA
- 130 millions seraient détenus en portage par le PRIMOCA
- 20 millions seront distribués parmi les ruraux sous forme d'actions.

-----  
300 millions

La structure du capital se modifierait au fur et à mesure qu'il y a de nouvelles adhésions. Le schéma de progression pourrait être la suivante :

	<u>t</u>	<u>t+1</u>	<u>t + 2</u>	<u>t + n</u>
PRIMOCA	150+130	150+100	150+50	150+0
Ruraux	<u>20</u>	<u>50</u>	<u>100</u>	<u>150</u>
<b>Total</b>	<b>300</b>	<b>300</b>	<b>300</b>	<b>300</b>

Le PRIMOCA libère la part du capital détenue en portage au fur et à mesure que la caisse accueille de nouvelles adhésions. Ce cycle continue jusqu'à l'épuisement de la partie du capital détenue en portage par le PRIMOCA. En ce moment deux scénarios sont envisageables :

**1ère hypothèse :** le test se révèle encourageant et les autres participants ont été préparés à assumer la gestion majoritaire du crédit, le PRIMOCA commence à se désengager en rétrocédant sa part du capital aux nouveaux adhérents.

	<u>t+n</u>	<u>t+n+1</u>	<u>t+n+2</u>	<u>t+n+3</u>
PRIMOCA	150	100	50	0
RURAUX	150	200	250	300
<b>Total</b>	<b>300</b>	<b>300</b>	<b>300</b>	<b>300</b>

**2ème hypothèse :** les ruraux ne sont pas suffisamment préparés à la gestion majoritaire du crédit, on ouvre le capital en cas de nouvelles adhésions.

Les participants à la caisse d'épargne et de crédit peuvent être, outre le PRIMOCA, des personnes physiques ou morales habitants le département et intéressées aux activités de la caisse. Leur participation implique :

- une souscription au capital social,
- une participation aux organes délibérants : assemblée générale, conseil d'administration.

## 5. RECOMMANDATIONS

Instituer au sein du PRIMOCA un projet-test d'épargne et de crédit avec la création du GIE décrit ci-dessus ; ce projet-test pourra évoluer vers une union départementale des caisses d'épargne et de crédit mutuel.

### 5.1. Mandat et objectifs

L'objectif général du projet-test est d'encourager l'émergence d'un mouvement mutualiste d'épargne et de crédit au niveau du département.

Pour atteindre ces objectifs, le projet devrait mener les activités suivantes :

- aider les organes délibérants du GIE à faire fonctionner la caisse ;
- apporter toute assistance technique et financière au développement du mouvement ;
- veiller au respect des principes d'organisation et de gestion retenus pour la caisse ;

- assurer une éducation et une formation adéquate aux membres de la caisse ;
- développer un système d'information et concevoir un programme et des outils appropriés pour sensibiliser et informer les membres ;
- prendre toutes les initiatives appropriées pour favoriser le développement de caisses d'épargne et de crédit mutuel.

## **5.2. Organisation et fonctionnement**

### ***5.2.1 Le projet-test***

Le projet-test sera exécuté par un bureau central dirigé par un coordonnateur départemental. Le personnel comprendra :

- un agent administratif chargé de la gestion comptable et financière du projet.
- un juriste chargé de suivre la réglementation et les affaires contentieuses.
- 5 agents d'épargne et de crédit basés au niveau des 5 arrondissements et chargés de mener des campagnes de sensibilisation et d'aider à la mise sur pied des comités locaux d'épargne et de crédit. Chaque comité émet un avis consultatif sur les demandes de crédit.
- une secrétaire.

Les ressources du projet seront fournies par le PRIMOCA et serviront à supporter les charges de structure et de fonctionnement du projet.

### ***5.2.2. Les caisses locales d'épargne et de crédit.***

Elles seront d'abord instituées par autonomisation par rapport à la caisse initiale au niveau arrondissement, puis au niveau des communautés rurales si le nombre des sociétaires d'une localité le justifie.

Les organes des caisses d'épargne et de crédit seront les suivants :

- une Assemblée générale des sociétaires ;
- un conseil d'administration constitué des délégués des sociétaires.

Le conseil d'administration pourrait être constitué comme suit :

- 2 délégués du PRIMOCA
- 6 délégués des agriculteurs
- 1 délégué des commerçants ruraux
- 1 délégué des artisans.
- 1 délégué des ONG et projets souscripteurs.

Un représentant des services techniques pourra être associé aux délibérations du conseil d'administration, avec voix délibérative, pour donner des avis techniques (il ne prend pas part aux votes).

- un gérant chargé de la collecte de l'épargne et de l'instruction des demandes de crédit. Il pourra être celui qui a animé le comité local de départ.

L'adhésion à la Caisse d'épargne et de crédit est conditionnée par le paiement de droits d'adhésion fixés à 4500 F. CFA (1500 F. de droit d'adhésion et 3000 F. de capital social). Le fonctionnement de la caisse locale d'épargne et de crédit sera régi par les principes du GIE de base. Les dépôts et les crédits seront rémunérés selon des taux déterminés par l'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'administration. Les octrois de prêts seront décidés par le conseil d'administration qui pourra, s'il le juge nécessaire, solliciter l'avis de professionnels, en plus du bureau mis en place par le PRIMOCA.

## BIBLIOGRAPHIE

- Michel HAVARD : "Application d'une méthode simple de suivi et d'évaluation de la culture attelée au Bassin Arachidier". Document de travail présenté au Séminaire sur "La traction Animale pour le Développement Agricole". Saly Portudal, Juillet 1988.
- INSTITUTION ITALO-AFRICANO - Comité Inter-Etats de Lutte Contre la Sécheresse au Sahel (CILSS) "Différentes formes d'Epargne et de Crédit Ruraux au Sénégal" Rapport provisoire sur une Enquête en cours.
- Fadel NDIAME : "Réflexions sur le crédit Agricole au Sénégal : Expériences récentes et implications pour la politique Agricole". Document de travail ; ISRA/ Djibélor, 1988.
- MINISTERE DU DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL ET DE L'ARTISANAT - DIRECTION DE L'ARTISANAT. "Etude des Entreprises Artisanales en Milieu Rural" Département de Sédhiou - Présentation Générale de l'enquête et première Exploitation du Questionnaire Léger - Juillet 1986

- MINISTERE DU DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL ET DE L'ARTISANAT - DIRECTION DE L'ARTISANAT. "Etude des Entreprises Artisanales en Milieu Rural" Département de Sédhiou - Document n° 2. Exploitation du Questionnaire Lourd - Décembre 1987
- ASSOCIATION FRANÇAISE DES VOLONTAIRES DU PROGRES - TITRE DE L'OPERATION. "Appui au Développement d'Unités Artisanales en Casamance", Avril 1990.
- MINISTERE DU DEVELOPPEMENT RURAL - SOCIETE DE MISE EN VALEUR AGRICOLE DE LA CASAMANCE - Projet Rural de Sédhiou. "Tableau de Bord du Projet Rural de Sédhiou". Situation au 30 Juin 1981.
- MINISTERE DU DEVELOPPEMENT RURAL - SOCIETE DE MISE EN VALEUR AGRICOLE DE LA CASAMANCE. "Projet Rural de Sédhiou" Bilan Programme de Sédhiou II - (1976 - 1982) Sédhiou : Juillet 1981.
- MINISTERE DU DEVELOPPEMENT RURAL. "Plan d'Actions en Matière d'Epargne et de Crédit Rural" - (Rapport Principal). Octobre 1989.
- MINISTERE DU DEVELOPPEMENT RURAL - OUSMANE NOEL MBAYE - CONSULTANT. "Appui à l'Evaluation de l'Impact du Programme d'Ajustement Structurel sur le Secteur Agricole" (PASA) SENEGAL. Volume IV (Le crédit à l'Agriculture au Sénégal). Novembre 1989.
- MINISTERE DU DEVELOPPEMENT RURAL. "Etude Comparative des Programmes de Crédit Agricole", Mai 1989.
- MINISTERE DU DEVELOPPEMENT RURAL - C. ZAROOUR. "Etude de Crédit du Projet Agroforestier de Diourbel". Financement FIDA Décembre 1990
- CHARBEL ZAROOUR - CONSULTANT USAID/SENEGAL - SYSTEMES DE CREDIT ET DE MOBILISATION DE L'EPARGNE EN MILIEU RURAL. "Le Rôle des ONG et Autres Structures d'Intervention", Dakar - Mars 1988.
- MINISTERE DU DEVELOPPEMENT RURAL. "Etude de Faisabilité du Projet d'Appui à l'Epargne et au Crédit Rural". IRAM, Janvier 1991.

# ANNEXES

## LISTE DES PERSONNES RENCONTREES

Mounirou DIABA CNCAS	Ziguinchor
Mar NGOM Agent PRIMOCA	Marssassoum
Pape SECK	Boukiling
El hadj Malick DIOP (FONGS)	Thiès
Mr. SÈCK (Assistant Admni. FONGS)	Thiès
Souna DIENG (commerçant)	Sédhiou
Abdoulaye M'Baye, Gade FALL,	Sédhiou
Talla DIAGNE, Michel ASSEF (commerçants)	Sédhiou
Etienne MAR (menuisier métallique)	Sédhiou
Seydou COLY (artisan du bois)	Bambacounda
Bakary NDIAYE (Planteur)	Sédhiou
Mr. SAGNA (pharmacien)	Djirédji
Faly DRAME (forgeron)	Médina El. Souané
Malang SOUANE (Pdt Ass. ASSOLUCER)	Diacounda
Mamadou L. SANE (secr. asso. Yamakeye)	Diacounda
Mr. DIEME (repré.FODECBA)	Thiès
Mr. DIOP (resp.adminis. FONGS)	Sédhiou
Mr. Thierno BA - Michel CEZARINI(PRIMOCA)	Koalack
Mr. FAYE (USAID)	Sédhiou
Mr. Daouda NIANG (PRIMOCA)	Kolda
Mr. Mamadou BA (chef service CNCAS)	Sédhiou
Mr. SOW (bureau technique PRIMOCA)	Sédhiou
Mr. DIEDHIOU (PRIMOCA)	Sédhiou
Mr. Moussa BA (direct.adm./finan.PRIMOCA)	Kolda
Mr. Kadry BARRO(repr. de la CM de Kolda)	Kolda
Mr. Joseph DIANY (maçon)	Kolda
Mr. Moctar SALL (maçon)	Kolda
Mr. Malang DIEDHOU (maçon)	Kolda
Mr. E. BADJI	Ziguinchor
Mr. Boubacar D. SAGNA	
Mr. Laurent BASSINE	
Mr. Salif DIAOU	Sédhiou
Mr. FAYE (USEI) PRIMOCA	Kolda
AJAC COLUFIFA (association)	Faouné
AJAC (association)	Ziguinchor
PPFS (projet)	Kolda
PFRK	Sédhiou
Mr. Leizi NIANG SAAD (PRIMOCA)	Diatacounda
Mr NIANG, Sous Préfet de	Diatacounda
Mr. BA (projet avicole)	Sédhiou
Mr. Macoumba DIOP (chef ser. dép. CER)	
Mr. Olivier SALDOT (volontaire français)	
Mr. Ansou SANE	Djirédji
Mr. Demba BALDE (corps de la paix)	Dakar
Mr. Paulo AUDIO Sociologue au PRIMOCA,	Sédhiou.